

# KASTEELPLEIN STREET JOURNAL

Bulletin trimestriel de Dierickx Leys Private Bank  
Cinquième année, n° 3 - juillet 2019



Kasteelplein Street Journal est une publication de Dierickx Leys Private Bank Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Éditeur responsable : Werner Wuyts

Rédacteurs : Sven Sterckx, Werner Wuyts, Ethel Puncher, Dominique De Schutter, Geert Campaert et Willem De Meulenaer

Mise en page et impression : JEdesign.be

De g. à d. : Leen Van Wambeke, Monique Leys, Ling Qi, Marleen Dierickx

## Des femmes au sommet

Cette année, deux nouvelles administratrices ont été nommées dans notre banque. Cela porte à 4 le nombre d'administratrices, sur un total de 11 administrateurs, ce qui est tout à fait exceptionnel dans le secteur bancaire. Le fait que nous ayons une présidente, Monique Leys, est tout aussi exceptionnel.

En janvier 2019, nous avons accueilli Leen Van Wambeke en tant qu'administratrice indépendante. Leen est PDG de l'entreprise de technologie financière Trade Router et a précédemment fait partie du management d'Euronext pendant des années.

Fin avril, Ling Qi a également été nommée administratrice. Ling Qi représente la fondation familiale Dierickx-Van den Broeck. Elle remplace son beau-père, feu Wilfried Dierickx, décédé en 2018. Ling Qi est PDG de l'entreprise de films d'animation Sophie Animation et également directrice de X-Fab.

Les femmes ont souvent joué un rôle de premier plan dans la longue histoire de notre banque. Eulalie Kalkers, par exemple, a aidé son mari Lodewijk Dierickx, le fondateur de notre banque, dès ses débuts en 1901 en tant que cogérante non officielle.

À la fin des années 1950, Gaby Van den Broeck, épouse de Wilfried Dierickx, a ouvert l'agence à Mortsels et est devenue cogérante. Elle est également devenue la première femme agent de change à la bourse d'Anvers.

Au milieu des années 1970, Monique Leys a succédé à son père, feu Ferdinand Leys, à la direction de la société de bourse Verbeeck-Leys. Avec Marleen Dierickx, membre de la quatrième génération de la famille Dierickx, elle a rejoint la direction et le conseil d'administration de la banque de titres fusionnée Dierickx Leys en 1996. Monique Leys est présidente de notre conseil d'administration depuis 2018.

# Récoltez les fruits de votre entreprise

*Chez Dierickx Leys, nous aimons être inspirés par des personnes qui, comme nous, sont des experts dans leur domaine. Par exemple, nous nous sommes retrouvés par une journée printanière ensoleillée chez Manfred Krcmar, qui est devenu un tout nouveau partenaire après plus de deux décennies dans le private banking chez le spécialiste des fusions et acquisitions SDM Valorum. Manfred s'y occupe des Smart Deals, une solution sur mesure pour les entrepreneurs qui souhaitent protéger leurs actifs mais souhaitent rester aux commandes.*

Quand le sang d'entrepreneur coule dans vos veines, vous investissez beaucoup de temps et d'argent dans votre entreprise. Il n'y a pas si longtemps, les Smart Deals de SDM Valorum ont été créés, une solution qui vous permet de mettre votre cœur et votre âme dans votre entreprise et de tirer parti des avantages de votre dur labeur. Comment cela fonctionne exactement ?

Nous recherchons une solution à la frustration typique de l'entrepreneur. Imaginez, vous travaillez pour votre propre entreprise depuis des décennies, alors que parfois plus de 80% de vos actifs restent dans votre entreprise. Ce n'est pas sûr et cela étouffe beaucoup de rêves dans l'œuf. Le lancement d'un projet privé ou le versement d'un salaire plus élevé, par exemple, est souvent compliqué. Les Smart Deals sont destinés aux entrepreneurs qui veulent plus de liberté et de sécurité, mais souhaitent néanmoins être encore longtemps pleinement impliqués dans leur entreprise. De plus, chaque projet est créé sur mesure et nous prenons le temps d'élaborer un plan à long terme.

Concrètement, il s'agit de renforcer la position de l'entreprise et de rétablir l'équilibre des actifs. Les employés fidèles et les membres de la famille peuvent être impliqués très tôt dans l'actionariat. Lorsque les actifs de l'entreprise sont partiellement privatisés, vous pouvez réinvestir dans votre propre



**SDM-VALORUM**  
CORPORATE FINANCE GROUP

entreprise et devenir un actionnaire de référence. Vous avez l'occasion de répartir votre portefeuille d'actions et participer à d'autres PME. Grâce aux Smart Deals, l'entrepreneur est donc également un investisseur. De cette manière, nous créons un cercle, en réalité un réseau, et la valeur du partage des connaissances ne peut être sous-estimée.

Chaque entrepreneur, chaque investisseur et chaque histoire de F&A est différent(e). Dans lequel des nombreux scénarios possibles le Smart Deal est-il une solution judicieuse ?

Nous souhaitons principalement aider les entrepreneurs qui veulent rester actifs au sein de leur entreprise pendant de nombreuses années et recherchent un équilibre entre leurs actifs. Pour ceux qui cherchent une sortie, il existe de nombreuses autres solutions alternatives. Les PME de tous les secteurs entrent en ligne de compte. Même pour une start-up, un Smart Deal peut offrir de belles possibilités. Si une jeune entreprise en croissance peut démontrer qu'elle se porte bien depuis quelques années et a l'intention de continuer à le faire pendant de nombreuses années, la situation est idéale. Avec les entrepreneurs et les investisseurs, nous examinons la situation dans son ensemble et pensons à long terme. Pour gagner rapidement de l'argent et vendre simplement son entreprise au plus offrant, une formule différente serait plus appropriée. Il en va de même pour les investisseurs : certaines personnes

préfèrent simplement racheter complètement les entreprises, mais aussi acquérir un contrôle stratégique, créer de grandes fusions, etc. D'autres parcours sont recommandés pour eux aussi.

### Quel rôle joue exactement l'investisseur ?

Les investisseurs qui concluent un Smart Deal considèrent davantage leur investissement comme un placement. Leur rôle est similaire à celui d'un acteur du capital-investissement, mais il est clair que l'entrepreneur reste stratégiquement à la barre. En outre, les investisseurs peuvent choisir le Smart Deal auquel ils souhaitent participer. Nous avons parlé plus tôt du fait que les entrepreneurs deviennent des investisseurs, mais l'inverse est également vrai : on voit souvent qu'un investisseur devient également un entrepreneur. Ainsi, la boucle est bouclée. Il s'agit d'un bon terrain propice à l'édification d'une communauté.

### En ce qui concerne les communautés, il existe également un Smart Deals Business Club. Pourquoi est-il important pour un entrepreneur ou un investisseur de disposer d'un réseau solide ?

De l'extérieur, il peut sembler qu'il y ait peu d'humanité dans les transactions commerciales, mais nous constatons souvent que les gens cherchent vraiment à se soutenir. Notre communauté, par exemple, est composée de personnes qui ont conclu un Smart Deal, souvent à la fois en tant qu'investisseur et en tant qu'entrepreneur. Il est instructif de pouvoir porter les deux chapeaux et intéressant de nouer des liens avec des personnes partageant les mêmes idées. Nous ne cachons pas réellement que nous sommes idéalistes à ce niveau, nous croyons vraiment au pouvoir de connecter les personnes et les ressources.

De plus, les entrepreneurs et les investisseurs de notre réseau aiment généralement créer des fusions intelligentes et significatives. En cas de rachat ou de fusion traditionnel(le), l'entreprise est souvent reprise par le plus offrant, souvent un acteur international majeur. En vous entourant des bonnes personnes dans votre réseau, par exemple dans le Smart Deals Business Club, vous avez la possibilité d'être à la tête de votre entreprise, même en cas de fusion, sans cession à un gros acheteur étranger.

**SDM Valorum travaille de manière très personnalisée. L'accompagnement**



### est individuel et une attention particulière est apportée aux détails. Reconnaissons-nous cette attitude dans le Smart Deal ?

Oui, chaque Smart Deal est un dossier individuel. Nous pensons qu'il est très important de guider l'investisseur et l'entrepreneur de A à Z. La spécificité de chaque transaction se présente sous de nombreuses formes. Quelle est la taille de l'entreprise ? Combien de membres de la direction participent au capital ? Quelle partie du capital l'entrepreneur veut-il privatiser ? Les entrepreneurs ont déjà assez de choses en tête, cela fait du bien de pouvoir s'engager dans un parcours de prise en charge complète où aucun détail ne passe inaperçu et où les souhaits et les rêves peuvent être pris en compte. Nous pouvons également estimer les préférences des investisseurs de notre pool, nous les connaissons bien. Il est important d'associer les investisseurs et les entrepreneurs de manière judicieuse, afin qu'ils puissent se renforcer autant que possible.

# Trump prolonge l'ère du taux (ultra)faible



Geert Campaert

## Taux bas par assouplissement quantitatif (EQ)

Ces dernières années ont été caractérisées par des taux d'intérêt faibles dans le monde. Cette situation s'explique principalement par la réaction des banques centrales à la crise financière de 2008-2009. Les banques centrales ont abaissé leurs taux à court terme au plus bas pour tenter de relancer l'économie. La banque centrale américaine, la Réserve fédérale (Fed), est allée plus loin et a été la première à lancer en janvier 2009 un programme d'assouplissement quantitatif (Quantitative Easing ou QE), dans le cadre duquel elle a racheté massivement différents types d'obligations pour continuer à faire baisser les taux d'intérêt à long terme. Entre 2009 et 2014, il y a eu trois programmes d'assouplissement quantitatif entraînant le rachat d'environ 3 500 milliards de dollars d'obligations. Au fil des ans, plusieurs autres banques centrales ont suivi l'exemple américain, réduisant les taux mondiaux à des niveaux (très) faibles. En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) n'a commencé son QE qu'en 2013. Ce programme a été maintenu jusqu'à fin 2018 et, au cours de cette période, la BCE a acheté pas moins de 2 600 milliards d'euros d'obligations, de sorte que les taux d'intérêt en Europe sont également tombés à des niveaux très bas et parfois même négatifs.

## Normalisation des taux d'intérêt lancée par la Fed

Les États-Unis ont été les premiers à lancer le programme d'assouplissement quantitatif, mais ils ont également été les premiers à l'arrêter : le dernier programme a pris fin en octobre 2014. Les programmes avaient atteint leur but et l'économie américaine se portait bien. La manière dont les taux d'intérêt pourraient être à nouveau « normalisés » a donc été assez rapidement envisagée. En décembre 2015, une première hausse des taux d'intérêt a été décidée, suivie d'une seconde un an plus tard,

chaque fois de 0,25%. En 2017 et 2018, sept autres hausses de taux d'intérêt ont eu lieu.

Le président de la Fed, M. Powell, a indiqué à l'automne 2018 qu'il prévoyait également deux autres hausses de taux d'intérêt en 2019, ce qui ramènerait les taux à court terme à 3% fin 2019. À l'instar des États-Unis, l'Europe s'est également engagée avec prudence dans un processus de normalisation et le programme QE a été progressivement abandonné en 2017-2018. Par conséquent, les taux d'intérêt à long terme en Europe, qui avaient atteint leur point le plus bas en 2016, ont commencé à augmenter lentement et l'ère des taux d'intérêt bas et négatifs semblait définitivement terminée.

## Influence de Trump

Les différentes hausses de taux d'intérêt aux États-Unis ont commencé à se répercuter sur l'économie et le marché boursier à l'automne 2018 : des prêts plus coûteux ont réduit l'activité de construction et les investissements des entreprises ont été retardés par des taux d'intérêt plus élevés. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt et de la perspective d'un taux d'intérêt encore plus élevé en 2019, les obligations constituent de nouveau une solution alternative aux actions. Dans l'ensemble, cela a provoqué de la nervosité sur les marchés boursiers, qui ont fortement chuté durant le dernier trimestre de 2018. La chute des marchés boursiers et le ralentissement de l'économie étaient une épine dans le pied du Président Trump, qui aimait annoncer (souvent) que sa politique « America First » garantissait une économie forte et une hausse des marchés boursiers. Par conséquent, il a régulièrement critiqué la Réserve fédérale l'année dernière, affirmant que les relèvements de taux d'intérêt étaient préjudiciables à l'économie. Le Président a également exhorté à plusieurs reprises à cesser de relever les taux d'intérêt et a même conseillé à la Fed de réduire à nouveau les taux d'intérêt afin de donner un nouvel élan à l'économie. Dans ce cadre, Trump a oublié

que son langage menaçant vis-à-vis de la Chine et de l'Europe était également source d'incertitude et a donc, indirectement, probablement aussi contribué au ralentissement de la croissance et à la nervosité des marchés boursiers.

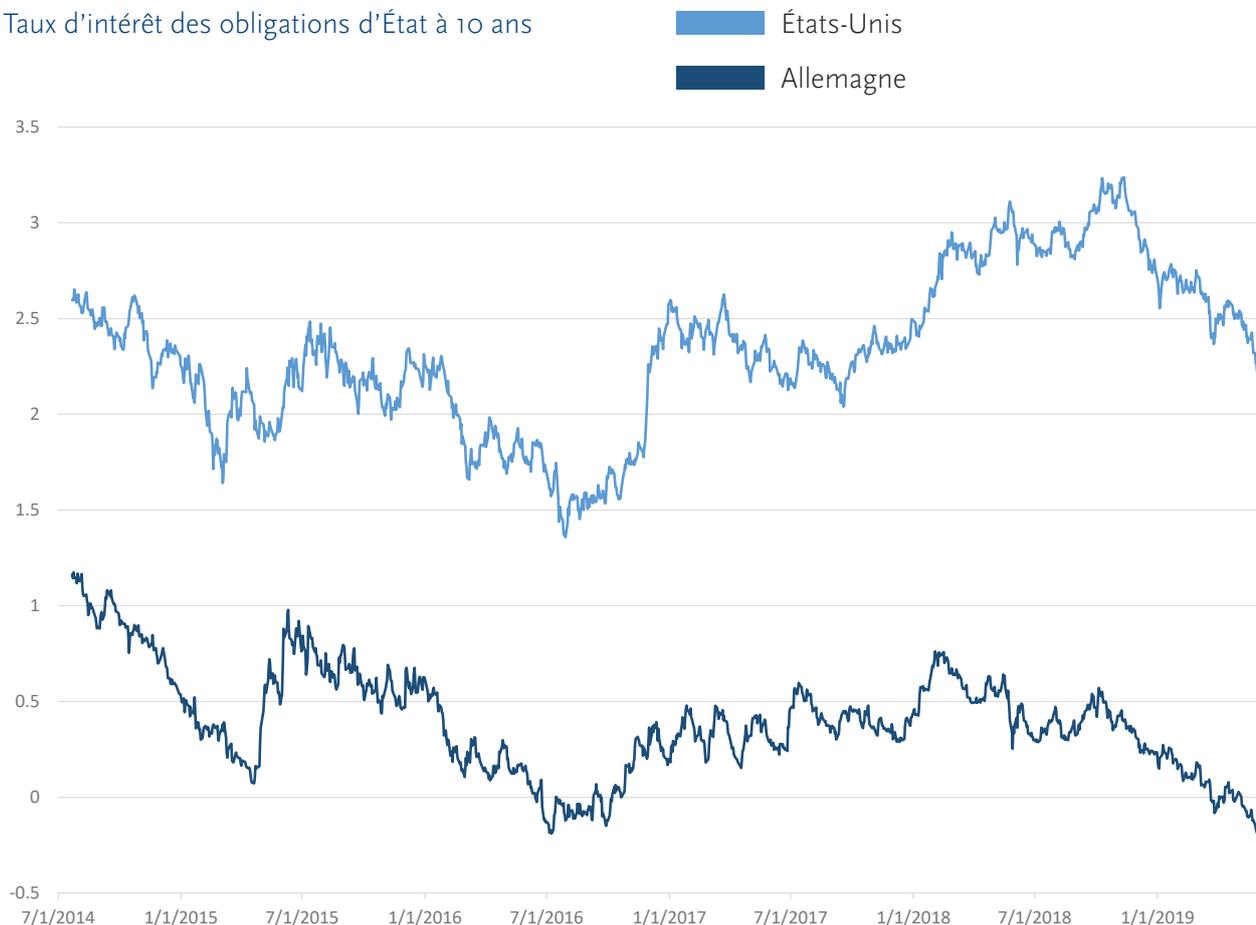
En théorie, la Réserve fédérale est indépendante et un président ne devrait pas s'immiscer dans ses politiques, mais la critique de Trump a tout de même finalement eu un effet : en mars de cette année, le président Powell a annoncé qu'il ne s'attendait pas à relever les taux en 2019 en raison d'une incertitude économique croissante. Plusieurs membres de la Banque centrale ont également indiqué dans les semaines suivantes qu'une réduction du taux d'intérêt constituerait une option réaliste si les perspectives se détérioraient au cours des prochains mois. Avec ce virage à 180 degrés, la normalisation de la politique de taux d'intérêt des deux dernières années s'achève brutalement. À l'instar des États-Unis, la BCE a également mis un coup de frein en Europe et a annoncé début juin qu'il ne devrait pas

y avoir de hausses de taux d'intérêt au moins jusqu'à l'été 2020 en raison d'un ralentissement de la croissance. Le Président Draghi a aussi indiqué que, si la situation économique continuait de se détériorer, une réduction des taux d'intérêt ou un nouveau cycle d'assouplissement quantitatif était possible.

## Conclusion : les taux d'intérêt resteront encore bas

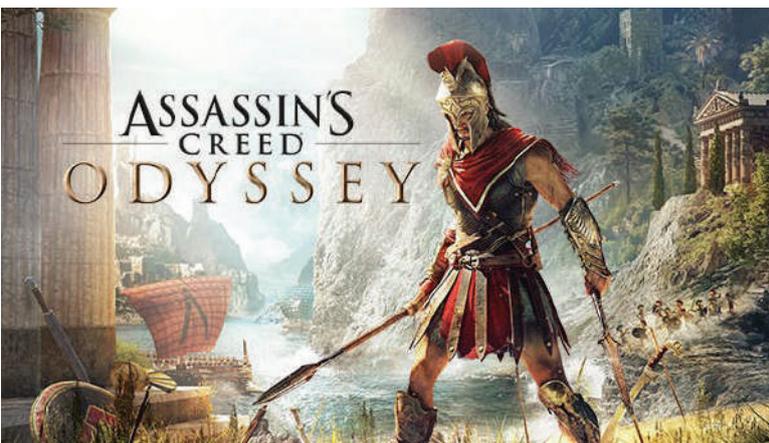
Les principales banques centrales ont opéré un changement de cap important au cours des derniers mois et ne semblent pas avoir l'intention de relever leurs taux d'intérêt en 2019 ou en 2020. Au contraire, les baisses de taux d'intérêt semblent même une option réaliste. Cela signifie que l'ère des taux extrêmement bas de ces dernières années, qui semblait toucher à sa fin, va perdurer. Nous ne verrons probablement pas des taux d'intérêt plus élevés sur les carnets d'épargne ou les obligations avant 2021, et même plus tard.

Taux d'intérêt des obligations d'État à 10 ans



# Cloud gaming : perturbation substantielle dans le secteur des jeux

## Où sont les opportunités d'investissement ?



Les entreprises Big Tech s'apprêtent à frapper un grand coup sur le marché des jeux

Les grandes entreprises technologiques (comme Alphabet (Google), Apple ou Amazon) travaillent depuis des années sur les solutions de jeux en cloud et se préparent à frapper un grand coup pour prendre le contrôle du marché des jeux. Ce n'est en soi guère surprenant. Le marché des jeux représente un secteur attrayant de milliards de dollars et a affiché une croissance à deux chiffres ces dernières années. Selon les sources, entre 1,2 et 2,5 milliards de personnes jouent à des jeux sur un PC, une console, une tablette ou (surtout) un smartphone. Et peut-être plus important encore : les jeux sont l'un des rares moyens d'atteindre les jeunes. En effet, les canaux traditionnels tels que la télévision, la radio ou les journaux ont été délaissés par ce groupe. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les entreprises « Big Tech » souhaitent attirer l'attention du gigantesque public de joueurs.

Des opportunités se présentent également du point de vue des investisseurs. Cependant, il est crucial de saisir la dynamique de ce marché afin d'évaluer correctement la multitude de possibilités, mais aussi les menaces.

### Jeux : marché de 180 milliards de dollars

Le marché actuel des jeux peut être divisé en trois composantes importantes. La première composante est ce que l'on appelle les « jeux AAA ou triple A », qui représentent en tout un chiffre d'affaires annuel d'environ 67 milliards de dollars. Les jeux Triple-A sont des jeux complexes comme « Assassin's Creed: Odyssey », « The Division 2 » ou « Grand Theft Auto V ».

Ces jeux AAA coûtent généralement entre 60 et 100 euros, et (compte tenu de leur complexité) doivent être joués sur un PC spécialisé (relativement cher) ou une console de jeu (une sorte d'ordinateur standard amélioré et spécialisé) comme la Xbox One, la PS4 (PlayStation) ou la Nintendo Switch.



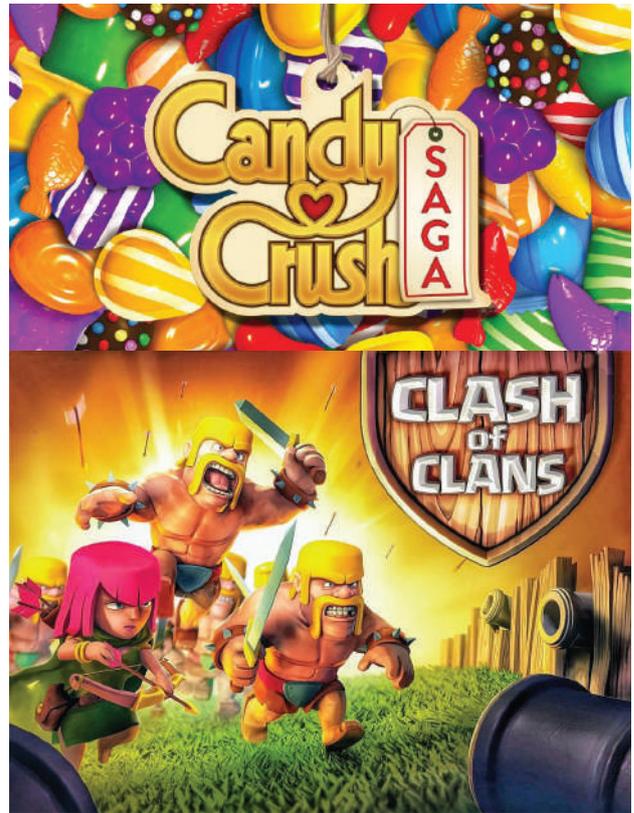
Willem De Meulenaer

Une deuxième composante du marché des jeux comprend les jeux mobiles. Il s'agit de jeux relativement simples comme « Candy Crush » ou « Clash of Clans ». Un appareil spécial ou coûteux pour jouer à ces jeux n'est pas nécessaire : une simple tablette ou un smartphone suffit. Même si les versions standard de ces jeux sont généralement gratuites, le montant des « extras » que vous pouvez acheter pour le jeu peut rapidement augmenter. Un meilleur équipement, des adaptations esthétiques de personnages du jeu ou le fait de pouvoir jouer plus longtemps ne coûtent généralement qu'un euro ou quelques euros. Mais ces petits extras s'ajoutent et le chiffre d'affaires annuel total de ce marché est aussi important que celui des jeux AAA : 67 milliards de dollars.

Les « accessoires » constituent la troisième composante du marché des jeux et valent 46 milliards de dollars. Il s'agit des accessoires spécialisés tels que les claviers de jeu, les souris et les casques, avec micro ou non (pour pouvoir jouer à plusieurs joueurs).

### Jeux AAA : du marché actuel aux jeux en cloud

Aujourd'hui, les joueurs achètent généralement leurs jeux (AAA) sous forme numérique auprès de producteurs de logiciels tels qu'Ubisoft, Activision Blizzard, Take Two Interactive, Electronic Arts ou Square Enix, pour n'en nommer que quelques-uns des plus importants. Ces producteurs fournissent donc le « contenu » (littéralement: « le contenu »). Les jeux se jouent sur un PC spécialisé ou sur une console de jeux. Ces appareils contiennent des processeurs relativement lourds effectuant tous les calculs complexes nécessaires pour un bon fonctionnement rapide du jeu, ainsi que pour une bonne image à l'écran.



L'objectif des entreprises Big Tech est toutefois de ne plus faire effectuer les calculs lourds des jeux chez les joueurs (via leurs PC et leurs consoles de jeux), mais par le biais de toute une série de serveurs spécialisés des entreprises Big Tech elles-mêmes, dans un lieu distant (donc dans le « cloud »). Le cloud transmet alors uniquement les images au lecteur. Pour voir ces images, le joueur n'a besoin que d'un simple PC, voire une tablette ou un smartphone.

La principale conséquence du cloud gaming est que le seuil pour les jeux complexes AAA a considérablement baissé car le joueur lui-même n'a plus besoin d'une infrastructure coûteuse (ordinateur spécialisé ou console).

Cela ouvre d'énormes perspectives. Aux États-Unis et en Amérique, grâce au cloud gaming, de plus en plus de personnes joueront probablement à des jeux AAA à l'avenir. Mais dans les régions en croissance (comme l'Asie, par exemple), le potentiel peut être encore plus grand. Les jeux AAA ne sont pas encore très répandus dans ces régions, justement parce qu'un ordinateur puissant ou une console coûte trop cher pour beaucoup. Mais quand ces jeux pourront être joués sur un équipement plus simple (et moins cher), la popularité augmentera sans doute considérablement.

## Qui va proposer le cloud ?

Sony et Microsoft, deux grands noms du secteur des consoles aux côtés de Nintendo, unissent leurs forces pour proposer des services de jeux via le cloud de Microsoft. Alors que ces entreprises vendaient jusqu'à présent du matériel (= consoles de jeux) à des joueurs, elles configureront et géreront elles-mêmes l'infrastructure matérielle (dans le cloud) et ne fourniront qu'un simple service aux joueurs. Les dépenses importantes et uniques sur une console sont donc remplacées par des coûts d'abonnement beaucoup plus faibles mais périodiques.

Mais comme nous l'avons indiqué au début de cet article, beaucoup d'entreprises sont intéressées par ce secteur. Google, Apple, Amazon, Facebook et Tencent, entre autres, souhaitent également devenir le « Netflix des jeux ». Google et Amazon ont même un avantage sur le reste. En effet, Google possède déjà le site très populaire YouTube, où de très nombreuses vidéos de jeux informatiques sont visionnées. De son côté, Amazon possède Twitch, un site assez similaire à YouTube mais davantage destiné aux joueurs. C'est donc un jeu d'enfant pour eux d'ajouter un lien à côté de n'importe quelle vidéo de jeu pour l'essayer.

Google a récemment publié les détails de son nouveau service de jeux en ligne « Stadia ». À partir de novembre 2019, Stadia sera lancé dans 14 pays. Avec un abonnement de 10 euros par mois, trente jeux pourront être joués via le cloud. Cette liste sera sans aucun doute étendue et nous nous attendons également à ce que les concurrents lancent un service similaire dans un avenir proche. Pour les nouveaux jeux, des frais supplémentaires devront être payés, ce qui est une bonne nouvelle pour les producteurs de logiciels.

## Content is king

La bataille va bientôt commencer pour les prestataires de services de cloud gaming : il est bien sûr essentiel que le plus grand nombre de joueurs possible rejoignent leur propre plate-forme le plus rapidement possible.

Cependant, attirer de nombreux abonnés n'est possible que d'une seule manière : en proposant une vaste gamme de jeux (contenus) intéressants. Bien sûr, nous trouvons du contenu (ou, dans ce cas, des logiciels de jeux) chez les producteurs de logiciels (genre Ubisoft et Take Two Interactive), chez le chinois Tencent et, dans une moindre mesure, chez Sony et Microsoft. Il convient de noter qu'une sérieuse bataille pour la prise de contrôle n'a pas encore commencé pour incorporer les producteurs de logiciels. Mais il y a des obstacles considérables. Après tout, les studios de développement de jeux aiment leur indépendance et le talent créatif peut être éphémère s'il y a un remaniement de la direction. Au lieu d'un studio prometteur avec potentiel de croissance, vous pourriez acheter une « boîte vide ». C'est aussi la principale raison pour laquelle plusieurs acquisitions majeures dans le secteur des logiciels de jeux ont échoué dans le passé. Nous ne pouvons certainement pas exclure une bataille pour la prise de contrôle dans le secteur, compte tenu des grands intérêts en jeu des Big Tech, mais rien évidemment n'est sûr.

Les entreprises Big Tech ont déjà indiqué qu'elles commenceraient également à produire du contenu elles-mêmes. Mais cela ne semble pas si évident non plus.

Même s'il n'y a pas de bataille pour la prise de contrôle, il semble que les fournisseurs de contenu (c.-à-d. les producteurs de logiciels) deviendront les grands gagnants du cloud gaming. En effet, ils pourront vendre leurs jeux AAA à un public beaucoup plus vaste.



# STADIA

## Avenir

Il est clair qu'une perturbation majeure est à prévoir dans le secteur des jeux. Nous ne savons cependant pas quelle(s) partie(s) aura (auront) le dessus. Nous ne voyons pas non plus clairement comment le rapport de forces va finalement changer. De grandes surprises ne sont donc pas exclues et d'importants développements peuvent conduire un type d'entreprises (voire même une seule entreprise) à prendre le dessus sur toutes les autres. Différents services de streaming de jeux proposés par les entreprises Big Tech vont-ils coexister « fraternellement », ou l'un d'entre eux (Stadia ?) prendra-t-il la tête et deviendra-t-il beaucoup plus grand que tous les autres ? Y aura-t-il une bataille pour la prise de contrôle dans le secteur des logiciels de jeux (pour s'appropriier exclusivement du contenu) ou les producteurs de logiciels resteront-ils indépendants et pourront-ils proposer leurs jeux à tous les services de streaming de jeux ? Le secteur des logiciels de jeux sera-t-il sous pression si le plus grand service de streaming de jeux exerce finalement son pouvoir ? Il subsiste donc encore beaucoup d'incertitudes.

Ce qui devient de plus en plus clair, c'est que le cloud gaming va probablement s'imposer d'une manière ou d'une autre et que les grandes entreprises Big Tech devront se battre, ce qui bénéficiera

dans un premier temps au secteur des logiciels. À première vue, ces producteurs de logiciels, en tant que fournisseurs de contenu, se distinguent donc très bien : soit ils seront rachetés, soit ils pourront bientôt proposer leur contenu à beaucoup plus de clients. Mais le revers de la médaille est que la concurrence au sein du secteur lui-même est actuellement forte (en raison de la prédominance du jeu « Fortnite ») et que la volatilité des actions est proportionnelle.

## Conséquences pour la stratégie d'investissement

Il est sans doute conseillé à ceux qui s'intéressent au secteur du cloud gaming de répartir les ressources entre les différents gagnants potentiels. Du côté des Big Tech, nous pensons sûrement à des noms comme Alphabet (Google), Amazon et Tencent. Microsoft ne nous semble pas non plus être un choix illogique. Ils disposent actuellement d'un grand public de joueurs (via leur Xbox) et du savoir-faire associé, et proposent déjà des services cloud étendus. Un investissement dans le contenu nous semble également approprié et est peut-être le plus intéressant, mais malheureusement aussi le plus risqué dans ce secteur. Selon nous, Take Two Interactive et Ubisoft sont des choix attrayants.



# Questions et réponses sur le registre UBO pour les sociétés



Dominique De Schutter

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, un registre UBO a été créé en Belgique, tout comme dans les autres États membres de l'UE. Cette base de données centrale, gérée par le SPF Finances, conserve des informations sur les personnes physiques constituant notamment des sociétés (« bénéficiaires effectifs » ou « ultimate beneficial owners », UBO en abrégé). Outre les sociétés avec personnalité juridique (comme les SA et les SPRL), les sociétés de droit commun sont également visées. Voici une explication de cette nouvelle obligation.

## 1. Qui peut être considéré comme un UBO ?

Un UBO est toujours une personne physique. Si elle détient ses actions par le biais d'une ou de plusieurs sociétés, ces sociétés intermédiaires doivent également être signalées.

Sont considérés comme des UBO de sociétés (comme notamment des sociétés de droit commun) :

a) les personnes physiques qui, directement ou indirectement (c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés intermédiaires), détiennent plus de 25% des droits de vote ou plus de 25% des actions ou du capital de la société.

Si la propriété des actions ou du capital est scindée en nue-propriété et usufruit, le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent tous deux être déclarés à condition qu'il y ait un pourcentage suffisant des droits de vote ou de la participation (actions), soit plus de 25%.

b) les personnes physiques qui contrôlent la société par d'autres moyens (tels qu'un pacte d'actionnaires ou un droit de veto) et qui sont également actionnaires.

c) Si aucun UBO ne peut être désigné selon les deux méthodes ci-dessus, la personne physique appartenant à la direction générale sera désignée comme UBO (ce qui s'appliquera surtout aux sociétés cotées). Il peut s'agir du PDG, du président du comité exécutif ou d'un membre du conseil d'administration.

Les deux premières catégories a) et b) sont cumulatives et doivent toutes deux être déclarées. La troisième catégorie c) ne doit être signalée que si aucun UBO n'est identifié aux points a) et b).

## 2. Quelles informations doivent être communiquées au registre UBO ?

Les sociétés belges, comme les sociétés de droit commun, ont une obligation d'information étendue.

Outre les données d'identité, il faut indiquer à quelle date la personne en question est devenue UBO ainsi que l'importance de sa participation (le pourcentage des actions ou du capital et/ou des droits de vote).

## 3. Quelles informations doivent être fournies à l'UBO ?

Les entreprises qui ont inscrit leurs UBO dans le registre doivent à leur tour les informer par courrier ou par e-mail. Par exemple, elles doivent informer les UBO, entre autres, des données signalées ainsi que des possibilités d'accès au registre.

Quand toutes les informations ont été soumises au registre, le SPF Finances informera l'UBO de l'inscription au registre et lui fournira les informations enregistrées.

#### 4. Modalités pratiques

Les données nécessaires concernant les UBO doivent être soumises au registre pour la première fois le 30 septembre 2019 au plus tard. Les sociétés doivent ensuite mettre à jour/confirmer les informations au moins une fois par an.

Toute modification ultérieure des informations fournies (comme le retrait d'un UBO, l'ajout d'un nouvel UBO, un changement d'adresse d'un UBO, une modification du pourcentage d'actions, etc.) doit être signalée au registre par la société dans un délai d'un mois à compter du moment où elle a connaissance du changement.

Les communications au registre UBO doivent être effectuées via la plate-forme électronique MyM-inFin. L'inscription est possible avec une e-ID (et un lecteur de carte), l'application « itsme » ou un token.

Les rapports doivent être établis par le représentant légal de la société (gestionnaire/administrateur) ou par un mandataire désigné (tel qu'un comptable). Il n'est pas obligatoire d'ajouter des documents justificatifs (tels que les statuts). Le montant des actifs ne doit pas non plus être communiqué.

#### 5. Quid si l'obligation de déclaration n'est pas respectée ?

Une amende administrative de 250 euros à 50 000 euros peut être infligée à l'administrateur/au gérant (et s'ils ne siègent pas au pouvoir exécutif ou au comité exécutif) si l'enregistrement n'est pas respecté ou si des informations incorrectes ou incomplètes ont été transmises.

Dans des cas spécifiques, l'administrateur/le gérant peut également être condamné à une amende de 50 euros à 5 000 euros (multipliée par les décimes additionnels, de 400 à 40 000 euros).

#### 6. Qui peut consulter le registre UBO ?

Les informations contenues dans le registre UBO peuvent être consultées par tous les services gouvernementaux chargés de la lutte contre le blanchiment d'argent (y compris la police et l'administration fiscale).

Chaque citoyen peut également consulter une partie des données moyennant paiement. Par exemple, l'adresse et le numéro de registre national de l'UBO ne sont pas accessibles. Les options de recherche sont limitées au numéro et au nom de la société.

#### 7. Avez-vous d'autres questions ?

Sur le site web [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) (onglet E-services, Registre UBO), vous trouverez des informations détaillées sur le registre UBO.

Pour plus d'informations sur les obligations liées à une société de droit civil, vous pouvez toujours contacter notre service juridique.

# Actualités de l'entreprise



Werner Wuyts

## Dierickx Leys Private Bank ouvre une agence à Gand

En mars, l'agence située en Flandre orientale a déménagé dans un lieu plus grand et plus facilement accessible à Zwijnaarde. La nouvelle agence est suffisamment proche de Gand pour attirer un large public. Elle est située à côté de la E40 et de la sortie 14 Sint-Denijs-Westrem.

« Nos bureaux à Sint-Martens-Latem n'offraient aucune possibilité d'agrandissement. De plus, la localisation n'était pas idéale » explique Peter Huylenbroeck, responsable d'agence de la région de Gand.



Peter Huylenbroeck et Sam Behiels sont heureux de vous accueillir dans le confortable complexe de bâtiments 3Square situé à Rijvisschestraat 122, 9052 Zwijnaarde.

Cette publication n'a pas été préparée conformément à la réglementation visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. Les instruments de placement mentionnés dans cette publication ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il faut tenir compte des objectifs, de la solidité financière, des connaissances, de l'expérience et des caractéristiques de risque de l'investisseur. La banque ne donne pas de conseils de placement personnels par ce biais. La Banque n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter de ces conseils. Vous trouverez de plus amples informations sur les méthodes de sélection et d'évaluation des titres susmentionnés ainsi que sur l'indépendance de leur examen sur [dierickxleys.be](http://dierickxleys.be), dans la rubrique sur les conseils en placement. Les résultats historiques et les prévisions mentionnés ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les recommandations mentionnées peuvent changer à l'avenir. « Kasteelplein Street Journal » est une publication trimestrielle de Dierickx Leys Private Bank, Kasteelpleinstraat 44-46, BE-2000 Anvers tél.: +32 3 241 09 99 La rédaction est assurée par Dominique De Schutter, Ethel Puncher, Willem De Meulenaer, Geert Campaert et Werner Wuyts. La reprise de cette publication est autorisée moyennant mention de la source.